



COMMUNE DE CIEUTAT

**Nombre de membres en
exercice** : 14

Présents : 13

Votants : 15

Séance du 28 avril 2026

Le vingt-huit avril deux mille vingt-six, l'assemblée régulièrement convoquée le 24 avril 2026, s'est réunie sous la présidence de **Monsieur Philippe DANSAUT (Maire)**

Sont présents : Philippe DANSAUT, Pierre PAILHON, Sylvie CABARROU, Jean-Noël PAYSSAN, Raymond FILBET, Christophe ABADIE, Christelle GAYE, Elodie GAZAVE, Vivien PUERTOLAS, Sandrine DANOS, Marielle BEGUE, Marie-Claude PUJO, Julien DABAT

Représentés : Georges MOREAU représenté par Pierre PAILHON, Mélissa CABARROU représentée par Sylvie CABARROU

Excuses :

Absents :

Secrétaire de séance : Christelle GAYE

Un point est fait sur le quorum. La séance est ouverte à 20h11.

Monsieur le Maire nomme Christelle GAYE comme secrétaire de séance.

Une procuration a été donnée par Georges MOREAU représenté par Pierre PAILHON, Mélissa CABARROU représentée par Sylvie CABARROU.

Objet : Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 14 avril 2026

Le procès-verbal est approuvé avec 15 voix pour.

Objet : Compte rendu des décisions du Maire depuis le dernier conseil municipal

Commandes des matériaux pour le club house :

- Menuiseries extérieures
- Ossature bois

Objet : DE 2026 032 - Convention pour installation d'un relais de radiotéléphonie

Rapporteur : Philippe DANSAUT

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les discussions et décisions du conseil municipal sur le choix de l'emplacement d'un relais de radiotéléphonie afin de pouvoir améliorer la couverture de la commune dans le cadre du programme New Deal.

Afin de pouvoir finaliser l'implantation de cette antenne, il est nécessaire de passer une convention avec SFR, opérateur en charge de l'installation.

La convention concerne la location d'une zone de 45 m² ainsi qu'un chemin d'accès de 80 mètres linéaires situés sur la parcelle H 223, sur une durée initiale de 12 ans, reconduite ensuite tacitement par période de 6 ans. Cette mise à disposition apporte en contrepartie un loyer annuel de 2500 € à la commune, revalorisé chaque année selon les termes de la convention.

Un courrier d'information sera fait auprès du groupement pastoral pour les informer du projet.

Il est demandé au conseil municipal de se positionner sur cette convention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 15 voix pour :

- Valide les termes de la convention présentée pour l'installation d'un relais de radiotéléphonie sur la parcelle H 223
- Autorise Monsieur le Maire à signer cette convention et tout document relatif à ce dossier

Objet : DE 2026 031 - Vente de parcelle Forêt communale

Rapporteur : Vivien PUERTOLAS

Monsieur PUERTOLAS rappelle l'information donnée lors de la séance du 14 avril dernier sur le martelage réalisé par l'ONF sur la parcelle 13 pour une mise en vente.

L'accord du conseil est demandé à cet effet.

Après en avoir délibéré, avec 15 voix pour le conseil municipal :

- Valide la mise en vente de la parcelle 13 en forêt communale
- Fixe un prix de retrait à 25 € le m³
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision

Objet : DE 2026 033 - Budget primitif 2026

Rapporteur : Philippe DANSAUT

Monsieur le Maire fait lecture du projet de budget primitif 2026 et demande aux membres du conseil municipal de se prononcer sur celui-ci, d'un total de 1 049 110,59 €, toutes sections confondues, répartis ainsi qu'il suit :

Fonctionnement Dépenses	Fonctionnement Recettes	Investissement Dépenses	Investissement Recettes
663 850,52 €	663 850,52 €	385 260,07 €	385 260,07 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 15 voix pour, approuve le budget présenté.

Objet : DE 2026 03 – Modification de l'arrêté dans le cadre du dispositif « New Deal Couverture ciblée »

Dans le cadre du dispositif national de couverture des zones blanches de téléphonie mobile, dit dispositif de Couverture ciblée, issu des accords du New Deal passés entre l'Etat et les opérateurs de téléphonie mobile, l'équipe projet du département des Hautes-Pyrénées a inscrit pour 2 POI la zone de Cieutat dans l'arrêté en date du 01 février 2022.

Les points d'intérêt retenus par l'équipe projet départementale sont :

4. Cieutat
5. Aroume

Par délibération en date du 23 juin 2025, la commune de Cieutat a délibéré favorablement pour l'implantation d'un site de téléphonie mobile sur la zone du Réservoir (Route de Poumarous).

L'opérateur SFR a retenu la parcelle communale H223, qui permet d'assurer une très bonne couverture de la zone.

La visite technique a été faite et le SDE va engager les travaux, pour SFR, d'extension du réseau électrique. Toutefois, et cela nous avait été indiqué, le point d'intérêt 5 – Aroume ne pourra être couvert en très bonne couverture, ce qui nécessite le déplacement de ce point d'intérêt.

En conséquence, sur présentation du dossier par Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal acte à l'unanimité :

- le déplacement du POI « Aroume » sur la zone de « Hount » et dont les nouvelles coordonnées sont 0472983 / 6229452 ;
- la prise d'un arrêté modificatif formalisant cette demande ;

- le dépôt par l'opérateur du DIM (Dossier Information Mairie) et de la DP en même temps ;
- donne tout pouvoir au Maire pour enclencher les démarches nécessaires auprès de l'équipe projet départementale et pour signer, si nécessaire, toutes les pièces afférentes à ce dossier avec l'opérateur SFR dont la convention d'occupation du foncier communal.

Questions diverses :

Urbanisme : réunion à faire pour étudier une demande

Ressources Humaines

- Recrutement pour un poste d'agent polyvalent scolaire et périscolaire avec fonction d'ATSEM :
 - Nombre de candidatures : 25
 - Nombre de candidature retenues pour un entretien : 8
- Agent technique

Un courrier a été reçu concernant la démission d'un agent technique. Un recrutement va être fait pour le remplacement du poste.

- Secrétariat : il est nécessaire de réfléchir sur l'augmentation des heures de secrétariat afin de mieux organiser le travail.

Travail à mettre en place

- Modification du règlement intérieur (intégration du CET)
- Rédaction des lignes directrices de gestion (Ressources humaines) sur les 3 prochaines années.
- Mise à jour du document unique
- Mise à jour du plan de formation

Un groupe de travail va être constitué.

Travaux :

- Il faut contacter la brigade verte (CCHB) pour faire une passe avec l'accôteuse sur les routes goudronnées. (Demander un devis).
- Groupe de travail sur la reprise des emplacements en terrain commun du cimetière (phase 1).
- Réserve Incendie de Poumarous : retour de la DETR pour un montant 16 500.00€ au lieu 18 000 € sur un montant de 28 200 €
- Demander un devis pour la pose d'une réserve incendie à la POUTJE (demande CCHB pour prise en charge dans le cadre de l'habitat isolé)
- Faire un point des travaux sur les routes pour les 3 années à venir (goudronnage, points de réparations, curage des fossés, ...)
- Consultation des entreprises pour passage de l'épaveuse 2026 et 2027.

Communication

- Travail sur le CIEUTAT info du mois de juin

Informations diverses

- La locataire de l'appartement de la poste a signifié son départ en demandant son congé au 15 juillet 2026. Une visite de la commission travaux est nécessaire afin d'évaluer des futurs travaux.
- Démontage du bardage du château d'eau
- Installation des jeux petite Enfance semaine 19 - du 04 au 07 Mai (il faut prévoir une personne pour montage du mur d'escalade)

La séance est levée à 22h03.